



DCM DU 28 SEPTEMBRE 2023

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.252

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le **28 septembre** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 22 septembre 2023 - **Date d'affichage** : 4 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

23 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Alain CLÉRY, Yannick DANTON, Christophe GAUTIER, Eric GOSSET, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT Mickaël ROSETZKY, Ronan SALAÛN, et Mesdames Julie AUBAUD, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Laëtitia NOËL, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Elsa ROUSSEL, Rozenn PIEL et Anne VIOT.

6 excusés : Messieurs Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Samuel GATTIER, Jean-Christophe GILBERT et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE et Awena KERLOC'H.

6 pouvoirs : M. Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Grégory PRENVEILLE), M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER), M. Samuel GATTIER (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), M. Jean-Christophe GILBERT (qui a donné pouvoir à Mickaël ROSETZKY) et Mme Laurence BLOUIN-DUFFÉE (qui a donné pouvoir à Christophe GAUTIER), Mme Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Lydia MÉRET).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

CONVENTION AVEC LE CINEMA SAINT-MICHEL

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 18 septembre 2023 ;

CONSIDERANT la convention établie depuis 1996 avec le cinéma Saint Michel ;

CONSIDÉRANT l'augmentation des tarifs des séances cinéma pour les jeunes publics depuis la rentrée scolaire de septembre 2023 ;

La commune a passé en 1996 une convention avec le cinéma Saint-Michel pour faciliter l'accès des enfants au cinéma. Elle se concrétise par une participation financière de la commune aux entrées pour six séances par année scolaire : deux pendant les vacances de Noël, une pendant les vacances de février et deux pendant les vacances de Pâques et une pendant les vacances de la Toussaint.

Le cinéma effectue une hausse des tarifs des entrées, notamment jeunes publics passant de 3.80 € à 4 € depuis la rentrée scolaire de septembre.

Actuellement, pour les entrées à 3,80 €, la participation de la commune est de 2,20 €.

La participation des enfants est de à 1,60 €.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le changement du montant de sa prise en charge qui passerait de 2.20€ à 2.40€. La participation des enfants resterait à 1.60€.

Ce changement prendrait effet à partir des vacances de la Toussaint.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le nouveau montant de participation de la mairie pour les tickets cinéma ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget principal de la Commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffre,
Le Maire,
Guillaume BÉGUÉ

